

Fe N° 1470/22/03/Pf-M.S.-/C12-EN

RÉGION DE L'EXTRÊME NORD

DI-PARTEMENT DE MAYO SAVA

PRÉFECTURE DE MORA



RÉPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE PASSATION DES MARCHES  
DU MAYO SAVA

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
N°...*DA*.../AONO/K44/CDPM/2022 DU *30/03/2022* EN  
PROCÉDURE D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE  
REHABILITATION DE 02 BATIMENTS ANNEXES A LA  
RESIDENCE DU PREFET DU MAYO – SAVA, DANS LA REGION  
DE L'EXTREME –NORD.

**FINANCEMENT : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC**

**EXERCICE : 2022**

**DOSSIER D'APPEL D'OFFRES**

Pièce n°0 : AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
(AAO)

## I- Objet de l'Appel d'Offres

Le Préfet du Département du Mayo-Sava, Maître d'Ouvrage, lance pour le compte de la Préfecture du Mayo-Sava un Appel d'Offres National Ouvert pour les Travaux de Réhabilitation de 02 Bâtiments Annexes, à la résidence du Préfet du Département de Mayo- Sava, Région de l'Extrême Nord.

Les travaux sont répartis en un (01) Lot de 02 (deux) parts ainsi qu'il suit :

Numéro du lot	PARTS	Consistance des travaux et Localité
1	1	BATIMENT ANNEXE -1 : STUDIO DE 02 CHAMBRES
	2	BATIMENT ANNEXE - 2 : STUDIO DE 05 CHAMBRES.

## II- Participation

Le présent appel d'offres est ouvert à égalité de conditions à toutes les Entreprises ou Sociétés de droit Camerounais exerçant dans le domaine des travaux Publics, installées au Cameroun, juridiquement et financièrement autonomes, administrées selon les règles du droit commercial

## III- Financement

Les travaux objet du présent Appel d'Offres sont financés par le Budget d'Investissement Publique.

## IV- Acquisition du dossier d'Appel d'Offres

Le dossier d'appel d'offres et ses annexes peuvent être consultés ou obtenus dès publication du présent Avis d'Appel d'Offres au Ministère des Finances, au Bureau du Secrétariat Général de la Préfecture de MORA, Département du Mayo - SAVA, ou au contrôle Départemental de finance de MORA sur présentation d'une quittance fiscale de versement en espèce à la recette des finances (muni d'une copie de l'avis d'appel d'offre) ou de la preuve de versement sur le compte du Ministère des Finances, d'un montant non remboursable de quinze mille ( 15 000) francs CFA représentant les frais d'acquisition du dossier. Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse.

## V- Remise des offres

Chaque offre rédigée en Français ou en Anglais en six (06) exemplaires dont un original et cinq (05) copies marquées comme telles devra parvenir au Secrétariat Particulier du Préfet au plus tard le 21/06/2022 à 10 Heures et devra porter la mention :

**APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT**  
N°...01.../AONO/K44/CDPM/2022 DU 30/03/2022 EN PROCÉDURE  
D'URGENCE RELATIF AUX TRAVAUX DE REHABILITATION  
DE 02 BATIMENTS ANNEXES A LA RESIDENCE DU PREFET DU  
MAYO – SAVA, DANS LA REGION DE L'EXTREME –NORD.

## VI- Recevabilité des offres

Sous peine de rejet, les pièces administratives doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par les services compétents. Elles devront être datées obligatoirement de moins de trois (3) mois précédant la date de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres. Chaque soumissionnaire devra joindre à ses offres **une caution de soumission** délivrée par une banque de premier ordre agréée par le MINFI valable pendant **30 jours** au-delà de la date originale de la validité des offres et d'un montant unique de **trois cent mille (300 000) Fcfa**.

Toute offre non-conforme aux prescriptions du présent avis et du Dossiers d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable. Notamment l'absence de la caution de soumission délivrée par une banque de premier ordre agréée par le Ministère chargé des finances ou le non respect des modèles des pièces du dossier d'appel d'offres, entraînera le rejet de l'offre.

## VII-Ouverture des offres

Les plis seront ouverts en un temps, par la Commission Départementale de Passation des Marchés du Mayo Sava, en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants dûment mandatés le **21/04/2022** à **11 Heures** précises, dans la **salle des réunions de la Préfecture**.

## VIII- Délai d'exécution

Sous réserve des dispositions de l'article 26 « Résiliation du marché- suspension » le délai d'exécution est fixé à **60 jours calendaires** à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux.

## IX- Principaux critères d'évaluation

### a) Principaux critères éliminatoires

Les offres incomplètes et non-conformes aux conditions fixées par le DAO, notamment à la présence et à la présentation chronologique de toutes les pièces demandées au chapitre 9, à la recevabilité des pièces administratives, à la conformité de l'offre technique et à la qualification des candidats, seront purement rejetées.

L'absence de la caution de soumission entraînera le rejet de la soumission (pas de correspondance du banquier, pas de chèque certifié).

### b) Principaux critères techniques de qualification

Les critères relatifs à la qualification des candidats porteront sur :

(1) La présentation générale des offres	oui/non
(2) Les références techniques et financières relatives aux travaux similaires réalisés durant les trois (3) dernières années (2019 à 2021)	oui/non
(3) La note méthodologique	oui/non
(4) Les moyens en personnel d'encadrement de l'entreprise	oui/non
(5) les moyens en matériel et équipement indispensable de l'entreprise	oui/non
(6) Le Plan de charges annuel 2020 et 2021	oui/non

**NB : Tout soumissionnaire n'ayant pas obtenu un OUI dans les rubriques ci-dessus 2, 4, 5 et 6 sera disqualifié**

### c) Durée de validité des offres

Les soumissionnaires restent engagés par leur offre pendant une durée de 90 jours, à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

X- Nombre de lots : 01(un)

Numéro du lot	PARTS	Consistance des travaux et Localité
1	1	BATIMENT ANNEXE -1 : STUDIO DE 02 CHAMBRES
	2	BATIMENT ANNEXE - 2 : STUDIO DE 05 CHAMBRES.

Les entreprises intéressées remplissant les conditions techniques et financières requises peuvent se soumettre.

Les renseignements complémentaires peuvent être obtenus au Bureau du Secrétariat Particulier de la Préfecture du Mayo Sava à MORA, Tél : 222 22 70 10.

13 0 MARS 2017

Fait à Mora, le .....

Le Maître d'Ouvrage

LE PREFET,

Ampliations

- MINAT/Ydé ;
- ARMP ;
- DDMINMAP/MS ;
- ARCHIVES ;
- AFFICHAGE.



*Douglas Roger*  
ADMINISTRATEUR EN CHARGE